



Le Mot du Maire



MAI 2010

N°01/10

ARCEAU ARCELOT FOUCHANGES
BULLETIN MUNICIPAL

Arceloises, Arcelois,

Le voilà ce bulletin qui tarde à venir, mais nous avons dû attendre notre nouvelle photocopieuse pour l'éditer. Nous espérons que le résultat de la présentation saura vous satisfaire.

L'année 2010, comme chaque année, commence pour les communes par le vote de leur compte de gestion et par celui de leur budget pour l'année en cours. Notre compte de gestion présente un excédent de fonctionnement de 97 730 euros ainsi qu'un excédent d'investissement de 111 172 euros. Ces données nous permettent de poursuivre nos projets sur 2010 malgré la crise économique que nous ressentons sur nos zones économiques où nous constatons un retard à la décision de la part des investisseurs. Mais confiant dans l'avenir et s'efforçant de travailler nos dossiers avec bon sens, votre conseil a décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes, ce qui nous permet encore, cette année, d'avoir à Arceau des taux communaux en 2010 inférieurs à ceux de 2003.

Nos projets pour 2010 sont développés dans ce bulletin. Les principaux concernent notre urbanisme : la mise en place de la Zac (zone d'aménagement concertée) de la Vigne du château pour préparer pour les prochaines années nos réseaux (eaux et assainissement, électricité, tel, voirie) dans le cadre de Village Avenir avec la région Bourgogne. C'est aussi l'aménagement du terrain Millot à la place du projet Marignan, à la sortie d'Arceau en direction de Fouchanges, pour conserver notre maîtrise de l'urbanisme et ne pas laisser se créer des espaces de surdensification cassant

notre esprit village. C'est le démarrage de la construction de nos huit logements, la réfection du mur du cimetière, la réfection de la rue de la Care, la prise en compte de notre environnement par le travail de réhabilitation du bras mort de la tille et de la mise en place de la jachère. C'est également une réflexion au niveau de la traversée d'Arceau, l'accueil de nos nouveaux habitants de la Croix ou de la Barotte. Enfin, c'est pour le Syndicat des eaux de Clénay-St-Julien la construction d'une nouvelle station d'épuration pour laquelle, en tant que vice-président et avec Michel Lenoir, maire de Saint-Julien et Président de syndicat, nous avons bloqué le financement avec les différents acteurs : conseil général et agence de l'eau. De même, pour la collecte des ordures ménagères, nous travaillons sur l'amélioration de la partie fermentescible de nos ordures pour faire diminuer, voir disparaître, la tgap (taxe générale sur les activités polluantes) qui s'applique de façon croissante sur nos déchets enfouis, en développant un compostage ou une méthanisation. Un tel procédé pourrait, à terme, nous faire économiser environ 50 000 euros / an sur le syndicat.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin toute l'activité culturelle communale. Je veux remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps pour initier ces activités et assurer ainsi un bien vivre ensemble que consolident nos employés communaux, par leurs actions de chaque jour sur la commune (voirie, espaces verts, salle des fêtes), notre secrétaire par son accueil à la mairie. Sans oublier notre école qui contribue à amener de la

LE MOT DU MAIRE (SUITE)

joie dans notre commune par la présence d'institutrices dévouées et le sourire de nos enfants devant leurs nouveaux tableaux...

Mais 2010, c'est aussi la réforme des collectivités territoriales qui nous imposera, lors du redécoupage des cantons (2011/2012), de préparer notre sortie de la communauté de communes du Mirebellois dont le territoire n'apparaît plus pertinent pour l'application de ses compétences et qui se révèle très inflationniste en impôts et personnel.

Sur cette réforme des collectivités territoriales, un bulletin spécial sera préparé début septembre afin de vous informer au mieux et écouter vos réflexions sur un sujet qui changera fortement, et pas forcément dans le bon sens, notre organisation administrative.

Bonne lecture.

Bruno BETHENOD

HOMMAGE

Lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier j'avais évoqué la mémoire de deux personnes pour lesquelles j'ai beaucoup d'estime car elles ont chacune, à leur façon, donné beaucoup à notre commune. C'est pourquoi je me permets de rendre ici hommage à Catherine de Loisy, Marquise d'Arcelot, et à Gérard Dubois, Maire de Varois-et-Chaignot jusqu'en 2009 :

Deux personnes qui, selon moi, et comme je l'ai rappelé lors de la cérémonie des vœux « avaient la même passion pour la vie et la même présence d'une humilité lumineuse, minuscule clef de verre, de vent, ouvrant sur l'inconnu, sur l'insoupçonné, sur un émerveillement infini, celui de la vie par la rencontre à travers les autres... ».

De ces personnes, j'ai un profond respect car, d'elles j'ai beaucoup reçu. Elles ont vécu avec détachement ce que certains, comme Saint-Ignace, appellent « l'état d'indifférence » ; cet état qui, dans nos actes, nous rend à la fois pleinement engagé et pleinement libre de ce que l'on a entrepris, que l'on est convaincu, que s'il faut tout faire pour que cela aboutisse, ce tout n'est pas le tout de la réussite, c'est celui de l'humilité devant la vie, c'est celui de la sérénité de l'action .

Cet état d'esprit s'applique parfaitement à Catherine de Loisy, Marquise D'Arcelot, une belle personne partie en mai de 2009 et de Gérard Dubois, maire de Varois-et-Chaignot, décédé en septembre 2009 avec lequel nous avons tissé tant de liens entre nos deux communes : maternelles, périscolaire, personnel communal.

Leurs vécus, nous invitent à nous engager un peu plus dans cet état de détachement ou d'indifférence, et à nous dire que l'on n'est pas propriétaire de ce que l'on entreprend, mais de ce que cela peut devenir.

Leurs actions étaient toujours liées à un état de dépossession, qu'ils vivaient tous les deux en famille comme avec tous, qualité qui permet la rencontre avec l'invisible à travers les autres.

C'est le don de soi qu'ils incarnaient si bien l'un et l'autre : être avec dans l'action, sans posséder, sans dominer, sauf peut être le sourire et l'écoute.

Merci à vous Catherine de Loisy, Merci à toi Gérard Dubois, pour nous avoir fait partager cela et paix aux femmes et aux hommes de bonne volonté. »

Bruno Bethenod

Construction Logements Passifs RUE JEAN DE LOISY

Le projet a bien évolué et a subi quelques modifications. Les appels d'offres sont lancés. Il prévoit la construction de 8 logements (contre 12 initialement prévus) aux normes BBC (bâtiments à basse consommation) réalisés en bois de chanvre et destinés à la location : 6 logements type 3 et 2 logements type 4. **Les travaux commenceront après l'été.**



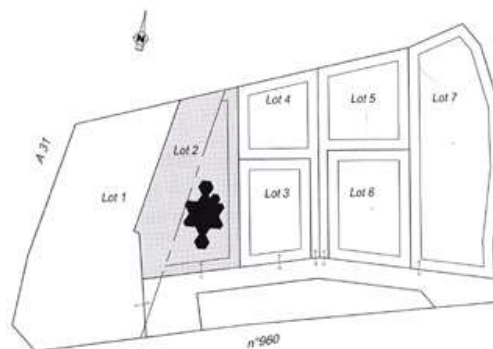
Consommation
< 30 KW / an / m².

Ossature bois,
Briques chanvre,
panneaux photovol-
taïques, réservoir
pour récupération des
eaux de pluie.

Les zones artisanales

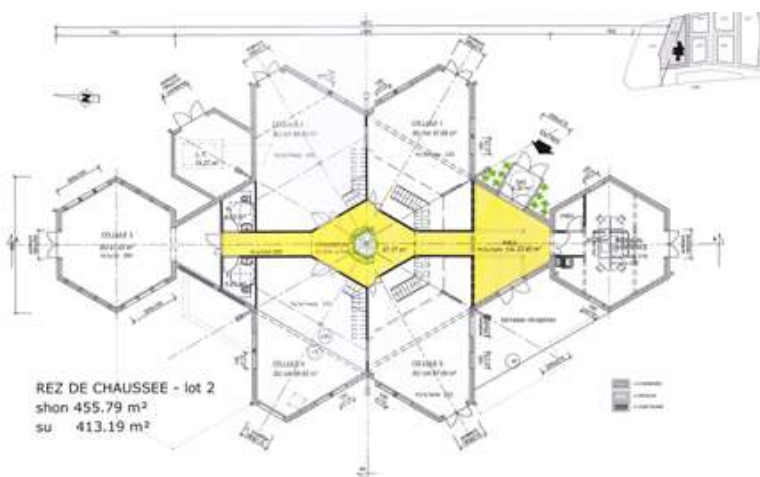
La zone des Savelles (à droite à la sortie d'Arcelot) est entièrement vendue. Se sont portés acquéreur un prothésiste dentaire, l'entreprise Bertrand (qui gère notre assainissement), l'entreprise Gueury (couverture-zinguerie) de Beire-le-Châtel et l'entreprise l'Art du Toit d'Arceau.

La zone du Bois de l'Ordorat. Un découpage parcellaire a été réalisé (voir plan) et la mairie étudie la transformation de l'ancienne boîte de nuit en bureaux (croquis ci-contre). Trois entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour les terrains.



Mandat de recherches **d'acquéreurs de terrains**

Sur proposition du maire, et afin de vendre les terrains en zones économiques « le Gourmerault », « Vacherotte » et le « Bois de l'Ordorat », le conseil a décidé de confier la recherche d'acquéreurs à DTZ Jean Thouard.





Commune d'Arceau (21310)



Etat d'avancée du projet :

Depuis la délibération de lancement des études de faisabilité du 17 juin 2008, la commune a travaillé avec la société BAFU en concertation avec les propriétaires pour réfléchir à l'aménagement du secteur du lieu dit la "Corvée du Colombier" sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée ZAC "de la Vigne du Château".

Après plusieurs mois de réflexion et de travail, la municipalité d'Arceau souhaite continuer la phase de concertation en organisant une réunion publique avec la population d'Arceau pour proposer une présentation du projet de la ZAC sur support de video projection réalisé par le cabinet BAFU (Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme) en charge du montage du dossier de création de la ZAC.

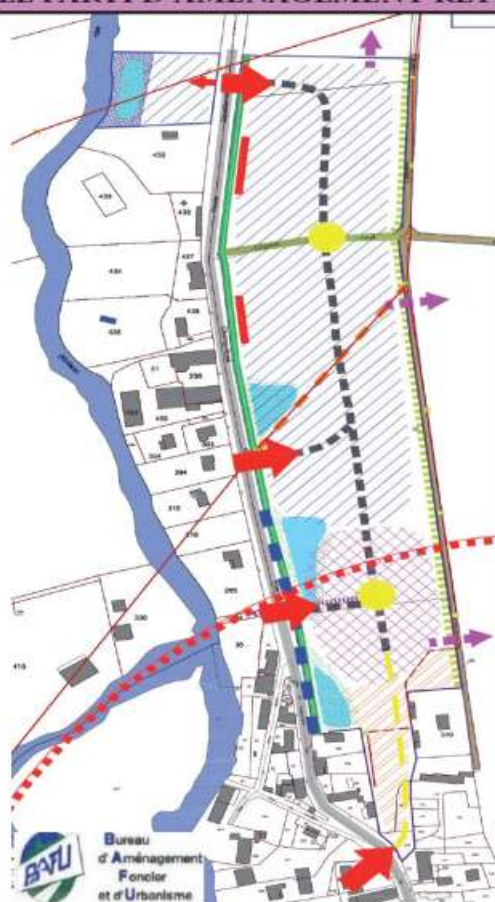


La commune d'Arceau et le cabinet BAFU vous convie à cette réunion publique qui se tiendra le jeudi 10 juin à 19 h 30 en salle des fêtes communale.

COMPTANT SUR VOTRE PARTICIPATION

LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU

=> Un périmètre couvrant 8,1 hectares environ



- Habitat pavillonnaire isolé avec des touches de jumelés ou groupés
- Habitat à dominante intermédiaire
- Zone d'habitat tampon de transition avec le pavillonnaire riverain
- Voie structurante
- Tracé à définir pour obtenir une ligne souple non rectiligne laissant des espaces de différentes profondeurs
- Liaison à circulation contrainte pour les véhicules
- Traitement du passage de la ligne aérienne en voie douce
- Cheminement doux à prolonger en vis à vis de celui existant

Possibilité de création d'accès de voies de desserte tertiaire

Accès à créer

Potentialités de raccordement futur à long terme

Ponctuation de la voie par placette

Traitement végétal de lisière

Fossé existant à conforter par un traitement de noues paysagères

Localisations potentielles de bassins pour la rétention des eaux de ruissellement liés à l'imperméabilisation future des parcelles

Potentialités répartition nombre de logements échelonné sur plusieurs années :

- Habitat individuel isolé : 52 lots de 700 m² en moyenne
 - Habitat individuel groupé : 3 lots de 400 m² environ
 - Habitat individuel jumelé : 12 lots de 500 m² environ
 - Habitat intermédiaire : 7300 m² de SHON soit environ 86 logements de 85 m² de SHON (soit 68 m² habitables environ)
- TOTAL : env. 150 à 160 logements**

CONTRAINTES SUR LA ZONE:

- Maintien du cheminement à conforter par une végétalisation de part et d'autre
- Espace à caractère inondable
- Talus marqué en bordure de la RD 960
- Ligne aérienne 20 000 Kv (moyenne tension)
- Ligne moyenne tension à entourer
- Périmètre de protection des monuments historiques

ZAC " LA VIGNE DU CHATEAU "

Rappel

Suite à la demande des principaux propriétaires d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de la Corvée du Colombier, la municipalité d'Arceau a choisi de prendre une procédure publique d'aménagement "la Zone d'Aménagement Concerté" (ZAC) pour maîtriser le développement de ce secteur en concertation avec la population.

Avec comme objectif premier d'associer étroitement les propriétaires et les riverains à la concertation.

COMMUNE D'ARCEAU

Panneau 2

LES OBJECTIFS COMMUNAUX

Le site "La Corvée du Colombier"

Le PLU d'Arceau approuvé le 7 février 2006, classe constructible (zone AU et UA) un site d'environ 8 hectares sur le hameau d'Arcelet au lieu dit "la Corvée du Colombier".

La demande: les propriétaires

Suite à la demande des principaux propriétaires d'ouvrir à l'urbanisation ce secteur, la municipalité a choisi par délibération du 17 juin 2008 la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).

Le choix: la ZAC "la Vigne du Château"

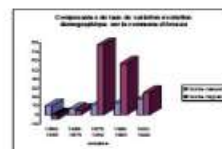
Cette procédure permet à la commune de maîtriser le développement de ce secteur en concertation avec les propriétaires et la population et participer ainsi à l'objectif d'urbanisation à l'échelle communale.

Dans la continuité des orientations définies au sein du PADD, le site correspond à un secteur stratégique défini par le PLU actuel pour le développement urbain de la commune d'Arceau nécessaire au maintien d'une démographie positive.



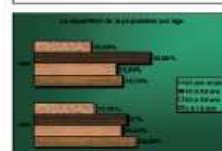
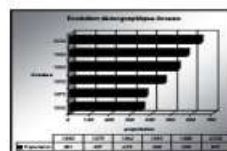
Rappel: La démographie et l'habitat au dernier recensement

- un essor démographique sous l'influence déterminante du solde migratoire,
- un nombre croissant de ménages de petite taille (dessalement de la population),
- une tendance au vieillissement de la population,
- une inadéquation entre l'offre de logements et les besoins exprimés,
- une croissance démographique stimulée par l'attractivité communale.



Les défis à relever :

- pallier au vieillissement de la population par un renouvellement diversifié,
- favoriser l'accueil d'une population nouvelle et permettre de développer une plus grande diversité dans la composition démographique et sociale de sa population,
- participer à l'objectif d'urbanisation projetée sur le territoire d'Arceau,
- favoriser la diversité des fonctions urbaines avec une utilisation économe et équilibrée des espaces,



La recherche d'une mixité sociale et d'une qualité du cadre de vie qui passe notamment par une diversification importante du bâti.

- permettre le développement résidentiel durable (mixité sociale) en participant à l'accueil de nouveaux ménages, en logeant au mieux la population et en entretenant ainsi une certaine dynamique sociale,
- en offrant des possibilités d'habitat mixte (individuel et collectif) favorisant le renouvellement de la population et les liens entre les générations,
- en permettant l'accès au logement à tous en accroissant l'offre locative et en développant l'accession à la propriété :
 - pour les jeunes actifs n'ayant pas les moyens d'acquérir,
 - pour les familles monoparentales,
 - pour les seniors désireux de se rapprocher des centres de vie (commerces, services, etc.),
 - pour des ménages en second parcours résidentiel (couples avec enfants à la recherche d'un cadre de vie confortable).
- en intégrant des logements de taille moyenne dans les opérations d'habitat.

CONCERTATION :

Depuis le 17 juin 2008, un registre d'observation est toujours à disposition du public en Mairie d'Arceau afin de permettre à chacun d'y consigner ses attentes et observations sur le projet.

La commune laisse toujours à disposition du public des panneaux de concertation mis en exposition à la Mairie

La municipalité prévoit deux permanences d'élus qui se tiendront le mardi 15 juin 2010 de 17 h 00 à 19 h 00 et le mardi 29 juin 2010 de 17 h 00 à 19 h 00 en mairie d'Arceau.

Les éléments du dossier de création alimentés au fur et à mesure de l'avancement du projet sont toujours disponibles en Mairie. La Mairie souhaite organiser une réunion publique avec la population d'Arceau qui se tiendra à la salle des fêtes communale le mardi 10 juin 2010 à 19 h 30.

Le dossier complet pour le marché d'étude d'urbanisme a été transmis à la Région. **Coût : 12 500€.** Subvention de la région : 80 %. Villages Avenir permet aux communes de moins de 3500 habitants de maintenir ou développer l'offre de logements locatifs tout en valorisant son patrimoine bâti et en maîtrisant l'étalement urbain. Villages Avenir s'articule autour de trois volets d'intervention :

- La réhabilitation de logements locatifs publics,
- La construction de logements locatifs publics en centre-bourg,
- L'extension maîtrisée des bourgs à travers la construction d'habitat groupé.

Villages Avenir est un dispositif qui vient compléter l'action des opérations déjà existantes Cœurs de villages (1)

(1) Ce dispositif vise à apporter le soutien de la Région à la création de logements locatifs dans des bâtiments antérieurs à 1948, au centre des villages, pour y maintenir la population d'origine et attirer de nouveaux habitants.



COMMUNAUTE DE COMMUNES : ARCEAU A BESOIN DE PLUS DE PROXIMITE..

Force est de constater que notre commune contribue de façon non négligeable au budget de la Communauté de Communes du Mirebellois sans pour autant profiter ou utiliser les équipements du canton, notre population étant largement tournée vers l'Est dijonnais (Arc-sur-Tille ou Varois). Nous payons aussi au prix fort notre contribution à des services scolaires alors que nous est refusée une participation de la prise en charge du périscolaire de nos enfants scolarisés en maternelle à Varois et Arc-sur-Tille.

Aussi, après discussion sur l'appartenance de la commune d'Arceau au sein de la Communauté de communes du Mirebellois et compte tenu du comportement de celle-ci sur différents projets (aide à la création d'une micro-crèche, création d'une zone artisanale cantonale sans prise en compte de l'existant), le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à étudier les effets d'un retrait de la commune d'Arceau de la Communauté de communes du Mirebellois pour demander son intégration dans la Communauté de communes de la Plaine des Tilles ou du Val de Norgès à la faveur du redécoupage cantonal 2011-2012.

Affaire à suivre...



QUELQUES CHIFFRES 2009 ET 2010

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES : 366 584 EUROS	DEPENSES : 460 453 EUROS
RECETTES : 464 314 EUROS	RECETTES : 571 626 EUROS
EXCEDENT : 97 730 EUROS	EXCEDENT : 111 172 EUROS

BUDGET 2010

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES : 395 715 EUROS	DEPENSES : 2 194 752 EUROS
RECETTES : 483 922 EUROS	RECETTES : 2371 119 EUROS
EXCEDENT : 88 207 EUROS	EXCEDENT : 176 367 EUROS

Le conseil a reconduit les taux des 4 taxes :

Taxe d'habitation 4% ; Taxe sur les priorités bâties 8,69% ;

Taxe sur le foncier non bâti 22,42 % ; Taxe professionnelle : 6,26 %

PARTICIPATION AU REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU PRESBYTERE DE ST JULIEN.

Dans le cadre de l'organisation paroissiale, la commune de Saint-Julien est chargée de recevoir le prêtre à demeure dans le presbytère. Devant le coût élevé du chauffage, la commune de St-Julien a décidé d'isoler les combles et de remplacer la chaudière.

Une simulation de la participation des communes pour l'organisation paroissiale en fonction de la population a été établie. Montant de la participation de la commune d'Arceau : 781 euros. Cette participation a été acceptée à l'unanimité par le conseil.

TRAVAUX DIVERS 2010

Voirie : Rue de la Care : réfection de la chaussée en enrobé, création de trottoirs, création de caniveaux et réfection des voiries annexes. Eclairage et réfection du chemin de la Ladrie. Restauration du mur de la cure et du cimetière. Des **panneaux d'information à l'entrée des villages** et des panneaux de rue seront prochainement installés.



UNE ECOLE DANS L'AIR DU TEMPS.

tableaux numériques et ordinateurs portables

La mairie a équipé les deux salles de classe de l'école d'un tableau numérique. Le dispositif se compose de trois éléments: un tableau numérique, un vidéoprojecteur et un ordinateur. Chaque classe a été également dotée de dix ordinateurs portables. Ces éléments permettent à l'enseignant de piloter son ordinateur depuis le tableau et d'utiliser les multiples fonctions du logiciel accompagnant le tableau numérique (conservation de tous les écrits, annotations, bibliothèque d'images, de sons, de vidéos etc.). Le tableau s'apparente en fait à un écran d'ordinateur tactile. Ces tableaux numériques peuvent être utilisés comme support de projection, tableau avec des fonctionnalités spécifiques (annotation du document projeté, superposition ou mise en parallèle de documents, sur lignage de texte, enregistrement



des annotations, retour en arrière (annotations effacées), etc.) mais également d'interface de communication avec différentes sources de données (Il permet d'accéder par simple clic à internet ou à des documents enregistrés sur un ordinateur en réseau).

Parmi les autres avantages le tableau numérique accroît la motivation et la participation, en particulier pour « aller au tableau ». Il familiarise aussi l'élève avec l'utilisation de l'ordinateur et de logiciels et renforce l'interactivité en classe .

Les deux tableaux font désormais partie de la vie de nos écoliers et sont largement utilisés par nos institutrices. **L'investissement de 17 000 euros a été en partie couvert par une subvention 9 000 euros.**

SCOLARISATION EN CLASSE MATERNELLE

Scolarisation en classe maternelle.

Sur la base de conventions qui ont été passées entre les municipalités, nos enfants peuvent être accueillis en maternelle à Varois et Arc-sur-Tille. Actuellement 12 enfants d'Arceau sont accueillis en maternelle à Varois, 11 à Arc-sur-Tille et 3 à Beire-le-Châtel. Pour le primaire, 2 sont accueillis à Varois, 6 à Arc-sur-Tille et 1 à Beire-le-Châtel.



ECOLE VAROIS ET CHAIGNOT



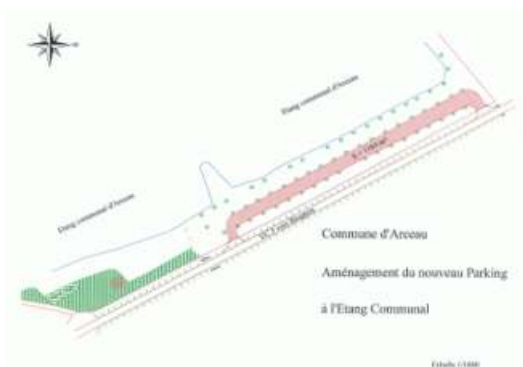
ECOLE ARC SUR TILLE



NOTRE BASSIN COMMUNAL : UN NOUVEAU RÈGLEMENT , UN NOUVEL EMPOISSONNEMENT, UN NOUVEAU PARKING... QUE DU BONHEUR...

Cet hiver un empoissonnement à été réaliser, 130 kg de carpes, 30 kg de brochets et 100 kg de gardons.

Le cout de cette opération s'élève à 500 euros,. les 100 kg de gardons nous ont été offerts par le CE de ERDF, ce qui représentent une économie de 400 euros .Nous remercions le président du CE pour ce geste.



L'aménagement d'un nouveau parking a été réaliser il donnera accès plus facilement à l'étang ,l'accès pour l'instant y est interdit les portails sont en cours de réalisation et seront posés bientôt (voir plan joint). Un nouveau règlement a été réaliser il est disponible en mairie.

Si vous possédez une clé pour l'accès et que vous ne désirez plus aller à l'étang, nous vous remercions de bien vouloir nous la rapporter en Mairie.

Nous vous rappelons que les personnes en charge du contrôle des cartes sont M. Thierry POITOU, M. Jean-Luc JOBLIN et M. Gilbert LALY ainsi que M. Le Maire et ses Adjointes. N'hésitez pas à les contacter pour tout autre problème constaté sur place.

Amis pêcheurs, lisez notre nouveau règlement avec attention et surtout respectez le et aidez nous à le faire respecter. A très bientôt... à l'occasion de votre prochaine partie de pêche...

NOUVELLE REGLEMENTATION DE LA SABLIERE COMMUNALE.

La sablière communale d'Arceau est réservée aux habitants de la commune. Elle est accessible aux personnes munies d'une carte d'abonnement. Cette carte autorise l'invitation de personnes extérieures à la commune, sous réserve qu'elles soient accompagnées par le titulaire de la carte. Les coûts de ces cartes, la réglementation et la validation sont décidés annuellement par le Maire de la commune. Pour la saison 2010, le prix de la carte est fixé forfaitairement à 12 Euros, limité au titulaire, conjoint et enfants. Le prix de la carte pour un

invité permanent est de 15 Euros, 20 Euros pour 2 invités permanents et 30 Euros pour 3 invités permanents. Ces cartes sont vendues en Mairie.

La sablière est ouverte toute l'année. Pour les espèces suivantes, la pêche sera fermée du 1er février au 31 mars : Brochets, Perches et Black-bass.

La baignade est interdite (arrêté municipal du 14 08 1996). Le pique-nique est autorisé, mais les feux sont interdits. Seuls, les barbecues sur pieds sont autorisés. Les lieux devront être laissés propres, tout dépôt d'ordures est interdit. Les lavages de voitures sont interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse. La chasse est interdite et les animaux sauvages présents sur le site doivent être bien traités (canards sauvages, cygnes...).

Le stationnement des véhicules, pendant les travaux sur le prochain parking, est autorisé **UNIQUEMENT** du côté de la route de BROGNON sans gêner la circulation des autres véhicules. Lors de l'accès au bassin, il est impératif de bien refermer la porte à clefs derrière vous. Dès que les travaux en cours sur le prochain parking seront terminés, la circulation de tous les véhicules autour du bassin sera interdite. Vous serez priés de laisser votre véhicule sur le parking.

La pêche est formellement interdite lorsque le bassin est gelé. Tout déplacement à pied sur la glace est également interdit. Toutes embarcations sur le bassin sont formellement interdites (barque, canoë, flotte tube...). La pêche est autorisée sous certaines conditions : Le nombre de lignes ou lancés est limité à trois par personne. Le nombre de prise est limité à un Brochet par jour et par pêcheur. La taille des poissons pêchés doit être respectée : Brochet 65 cm / Black-bass 40 cm / Perches 20 cm. La quantité et la taille des autres poissons ne sont pas limitées. Il est interdit de pêcher et de prélever les carpes-amour blanc.

Par ailleurs, pour toutes les fêtes familiales organisées sur place, une demande écrite doit être formulée à M. Le Maire. Cette demande doit être accompagnée d'une attestation d'assurance multirisques.

Le présent règlement est applicable lors de l'organisation de concours de pêche. Cependant il pourra être soumis à certaines dérogations.

L'école de pêche est également soumise à ce règlement. L'encadrement responsable présent sur place doit y veiller scrupuleusement.

ATTENTION : toute infraction au présent règlement est passible d'une amende de 45 euros et éventuellement d'une plainte au tribunal en cas de préjudice ou récidive, assorti d'une interdiction du droit de pêche de 5 ans.

Gilbert LALY

AMENAGEMENT DE LA FAUSSE RIVIERE (A PROXIMITE DE LA JACHERE FLEURIE)

Souhaité par la section pêche de l'APR, le ruisseau pépinière prend forme. Forte du soutien et des moyens municipaux, une équipe de pêcheurs s'emploie à créer cette originalité avec Régis GRANGE, Maître d'Œuvre.

Ces travaux sont réalisés suivant les conseils d'un professionnel, et sont guidés par le respect de l'environnement. On peut en voir l'évolution sur place au stade du gros œuvre, en sachant que les aménagements de détail définitifs (protection contre les prédateurs, échelles à poissons...) ainsi que les plantations s'effectueront dans les mois à venir avec les moyens du moment. Cette pépinière est destinée à remplacer à terme les alevins en truite surdensitaires déversés en Tille, en vue de recréer la souche naturelle locale et obtenir de belles truites sauvages; D'ores et déjà les pêcheurs sont informés de l'interdiction de pêche sur cette portion et l'APR Arceau aura à cœur d'entretenir et de surveiller au mieux ces lieux qui ne peuvent qu'agrémenter l'environnement local. Avec la finition des abords et des accès, viendra la visite des promeneurs qui pourront alors flâner entre champs de fleurs, ruches et truitelles, ce qui est une partie de sa destination...

Gérard COLIN

LA TILLE... QUELQUES NEWS !

Son parcours sur le territoire d'Arceau demeure un des plus beaux de la région. Il est situé en moyenne Tille sur 5,7 km et présente un dénivelé de 7 mètres. Il est hors réciprocité fédérale pour la fréquentation et est entretenu par la section pêche de l'APR Arceau qui procède aux opérations nécessaires. Les salmonidés sont dominants dans cette rivière, mais elle abrite également d'autres espèces (perches, chevesnes, vairons, vandoises, brochets entre autres...). Sachez que chacun peut disposer d'un droit de pêche moyennant :

- ♦ La carte locale APR, disponible

sur demande à M.NEERKORN Robert, 37 rue des champs rosés à Arcelot, au prix de 15 €.

- ♦ La carte fédérale majeure 1ère catégorie (ou enfant). La fédération étant elle gestionnaire de l'eau et des poissons. Elles sont en vente chez les marchands d'articles de pêche.

L'acquisition de ces cartes vaut acceptation des règlements qui vous sont fournis. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. COLIN au 03.80.71.39.78. de 12H00 à 14H00 ou par email (gerard.colin0891@orange.fr)

Gérard COLIN



JUSTE POUR LE PLAISIR ... QUEL JOLI TABLEAU !!



La Ferme d'Arceau a accueilli deux nouveaux pensionnaires, en plus de nos chères hirondelles, dont un aux couleurs plutôt surprenantes : un joli cadeau du printemps !!

Rassurez vous, les mamans se portent très bien.



Prêts à enfourcher votre vélo ? Attention à la crampe, le printemps est traditionnellement la saison la plus festive, il va falloir pédaler sec d'un village à un autre : **vi-des-greniers, concerts, expositions... Le but n'est pas d'arriver le 1er mais de pro-fi-ter !**

Lundi 24 mai JOURNEE DECOUVERTE DE BEAUMONT

Organisée par l'Office de Tourisme du Mirebellois, ballade commentée du village, visite du château. Repas tiré du sac. Rendez-vous à 10 h au château d'eau Renseignements : Bernard Petit au 03 80 47 75 64.

Vendredi 28 mai CONCERT à MIREBEAU

Organisé par la chorale Les Alizés au Centre Socioculturel. Renseignements : christian.vdk@sfr.fr

Samedi 29 et dimanche 30 mai 21ème EXPOSITION DE PEINTURE à BELLENEUVE

Organisée par Arts et Couleurs à la salle des fêtes, le samedi de 10 h à 19 h, le dimanche de 10 h à 18 h. Grande tombola le dimanche à 17 h 30, entrée libre. Renseignements : 03 80 31 90 85

Dimanche 30 mai JARDINS et SANTE à BEZE

Journée nationale au profit de la recherche clinique sur les maladies cérébrales et la création, réhabilitation et développement de jardins à but thérapeutique. A Bèze, visite de 10 à 18 h du jardin du Petit lavoir surnommé par certains le « petit Giverny » de Côte d'Or. Rue du lavoir. Renseignements : jardinsdelalouviere@gmail.com / <http://www.jardinsetsanterhonesalpes.fr>

Mercredi 2 juin JOURNEE DE LA FORME à BEZE

Organisée par les Antirouilles en association avec le Foyer Rural, destinée aux retraités, elle consiste en une marche le matin de 6 à 9 km autour de Bèze, un repas tiré du sac puis des jeux. Rendez-vous au Cellier des Moines à 9 h. Renseignements : Ginette Collinet au 03 80 36 55 05.

Vendredi 4 juin CONCERT à ARCEAU

Organisé par l'Ecole de Musique à la salle municipale à 20 h 30. 10ème moment musical spécial piano. Renseignements : ecoledemusiquedumirebellois@wanadoo.fr

Samedi 5 et dimanche 6 juin REPRESENTATION THEATRALE à BEZE

Organisée par Les Planches DAGOBERTE dans la cours des écoles à 19 h le samedi et à 14 h le dimanche. Renseignements : Christelle Skandikova au 03 80 75 33 72.

Vendredi 11 juin FETE DE LA MUSIQUE à BELLENEUVE

Organisée par la commune sur la place centrale, horaire et programme à définir. Renseignements : 03 80 31 93 24 / mairiebelleneuve@wanadoo.fr

Samedi 12 et dimanche 13 juin MUSIQUE EN LAV' « VIENS LA-VOIR » à MAGNY, RENEVE et BEZOUOTTE

Organisés par l'Office de Tourisme du Mirebellois, pour cette 2ème édition un spécial "filles" avec 3 concerts gratuits : MAGGY BOLLE près du lavoir de Magny-Saint-Médard le samedi 12 juin à 17h ; LES DEUX Z'ELLES et OESTROGENA ORCHESTRA, le 13 juin près du lavoir de Renève à 15h30 et près du lavoir de Bézouotte à 18h. Renseignements : Bernard Petit au 03 80 47 75 64.

FESTIVAL FOLKLORIQUE ENFANTS à BELLENEUVE

Organisé par Les Compagnons de l'Albane et la Fédération Départementale, il a lieu tous les 2 ans et met à l'honneur les groupes enfants de la Côte d'Or (Les Vendangeurs, les Petits de la Bourguignonne, les Compagnons du Bareuzaï, La Pirenvole des Enfants du Morvan et les P'tits Compagnons de l'Albane). Sont également invités des groupes extérieurs, cette année : groupe du GatinKoulé Kréyoais ; de la Région de Troyes en Champagne ; groupe créole de Dijon KouléKréol. Samedi soir, spectacle gratuit à la salle des fêtes avec les 3 groupes invités et les P'tits Compagnons de Belleneuve. Dimanche matin, accueil des groupes Côtes d'Oriens à 9 h 30, à 10 h ateliers communs, 12 h pot de l'amitié et à 14 h30 grand spectacle en plein air face à la salle des fêtes. Renseignements : afaucillon@orange.fr

Samedi 19 juin FETE de LA MUSIQUE à BEIRE

Organisée par les Croc'notes de l'ASCB sur la place de l'église (repli à la salle polyvalente en cas de pluie). Renseignements : 03 80 23 22 57

BAL de L'ÉTÉ à BEZE

Organisé par Les Planches Dagobert dans la cours des écoles à partir de 19 h. Renseignements : Christelle SKANDIKOVA au 03 80 75 33 72.

FETE de la MUSIQUE - FEUX de la ST JEAN à MIREBEAU

Organisée par la commune de Mirebeau. Participation de l'Ecole de Musique, de l'Harmonie Mirebelloise : animations musicales à l'école de musique pendant l'après-midi et à 20 h 30 puis à 22 h 30, sur le parking du centre socioculturel pour accompagner les feux de la St Jean, retraite aux flambeaux, mini feux d'artifices. Soirée animée par CD Dance. Renseignements : mairie.mirebeausurbeze@wanadoo.fr / 03 80 73 97 20.

Lundi 21 juin ANIMATIONS MUSICALES à BEZE

Organisées par l'Ecole de Musique cantonale dans les restaurants à partir de 20 h. Renseignements : ecoledemusiquedumirebellois@wanadoo.fr

Vendredi 25 juin CONCERT à ARCON

Organisé par l'Ecole de Musique à la Chapelle d'Arçon à 20 h 30. 12ème moment musical, spécial adultes. Renseignements : ecoledemusiquedumirebellois@wanadoo.fr

Samedi 26 juin « BuZz Festival » à BEZE

Festival de musique actuelle organisé par l'association des Jeunes de Bèze au parc de la source à partir de 19 h, programmation à suivre sur le site Internet du festival. Tarif : 7 € sur la billetterie Internet/ gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignements : Romain Sirdey au 03 80 75 31 14 / rsirdey@gmail.com / www.festivaldebeze.com A noter également les concerts à Mirebeau le 10 avril et le 8 mai à Belleneuve.

THEATRE à BELLENEUVE

Organisé par Les Arts THEATRO à la salle des fêtes à 20 h 45 avec 3 troupes de jeunes acteurs. Renseignements : Christian ROY au 03 80 36 74 06 / christianroy@infonie.fr

Dimanche 27 juin MUSIQUE à BEZE

Aubade par l'Harmonie Mirebelloise, le Petit Sympho et l'Ensemble Cuivres sur la place de Verdun à 10 h 30. Renseignements : Dominique Kozak au 03 80 71 47 59 / <http://harmonie-mirebelloise.over-blog.com> / ecoledemusiquedumirebellois@wanadoo.fr

CONCOURS de PECHE à OISILLY

Organisé par l'Association des Sapeurs-pompiers et des Amis de Oisilly au port du Canal. Buffet et buvette sur place. Inscriptions pour les adultes 10 € / pour un adulte + un enfant 12 € / pour un enfant de - de 12 ans sous la surveillance d'un adulte 5 €. Renseignements : 06 55 59 26 57



REUNIONS DE FAMILLE, FETES : MISE A DISPOSITION DE MATERIEL POUR LES HABITANTS

Le conseil municipal, sur proposition du maire, a décidé de mettre le matériel (chaises, tables, tentes à disposition des habitants et a fixé les tarifs suivants :

- ♦ Tente de réception 5 x 12 (150 euros. Caution : 1000 euros)
- ♦ Tente de réception 8 x 5 (100 euros. Caution : 1000 euros)
- ♦ Stand 4 x 3 (50 euros. Caution : 1000 euros)
- ♦ Ensemble table-2 bancs : 10 euros pour un ensemble de 5. Caution : 50 euros
- ♦ De 0 à 50 chaises ; 10 euros. Caution : 100 euros
- ♦ De 50 à 100 chaises : 20 euros. Caution : 200 euros
- ♦ 4 tables (il s'agit des anciennes tables) : 10 euros. Caution : 50 euros

Location de la salle des fêtes : 160 euros pour le week-end pour les habitants et 350 pour les personnes extérieures à la commune. Vaisselle : 46 euros en plus.

DECHETTERIE : LES HEURES D'OUVERTURE.

Les habitants d'Arceau peuvent à nouveau se rendre sur le point de déchetterie d'Arc-sur-Tille (le long de l'autoroute), un accord étant intervenu entre Communauté de communes.

Arc-sur-Tille: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14 à 19 heures. Samedi de 9 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermeture le jeudi.

Viéville: mercredi de 9 heures à 12 heures et le samedi de 14 h 30 à 18 heures.

Le jeudi, seule la déchetterie de Mirebeau est ouverte (14 h 30 à 18 h 30).

Déchets verts : Tous les jours de la semaine à Compost 21 (Arceau) aux heures d'ouvertures: 9 heures - 12 heures et 14 heures - 17 heures.

PLUS DE PROXIMITE, TER SORT DE SES GARES... UN NOUVEAU POINT DE VENTE A SAINT JULIEN.



Chaque jour plus de 42 000 usagers à voyager sur les lignes TER Bourgogne. La SNCF innove en matière de distribution en associant de nouveaux dépositaires à la vente de billets, en complément des gares et boutiques SNCF, du téléphone (36 35 - 0€34/min) et d'Internet (voyages-sncf.com). Vous pourrez désormais acheter vos billets TER chez votre buraliste en bénéficiant des avantages de l'ensemble de la gamme tarifaire régionale (abonnements Bourgogne Liberté, Bourgogne Fréquence, Mobipro...) et des principaux tarifs nationaux (Billets Découverte et Carte 12/25, Seniors, Familles nombreuses...).

A partir de Juin, un nouveau dépositaire proposera la vente de titres de transports TER, à Saint-Julien.

Votre buraliste, Monsieur Christophe IANNOTTI vous accueille au 12 Rue d'Alleux à Saint-Julien.

Ce point de vente délivrera la plupart des titres de transport TER ayant pour origine ou destination l'une de ces 3 gares : St Julien/Clénay, Gemeaux, Bretigny/Norges ; y compris avec la tarification nationale.

Offrir des services complémentaires, proposer de nouveaux circuits de distribution et rendre plus attractifs les transports publics, c'est la concrétisation de la volonté de SNCF d'être encore plus proche de ses clients et de leur faciliter la vie.

Votre buraliste est ouvert : Du lundi au samedi : de 6h30 à 12h15 et de 14h00 à 19h 15 (fermé jeudi après-midi). Le dimanche: de 8h00 à 12h00.

Mieux lutter contre la fraude et prévenir les risques alimentaires...

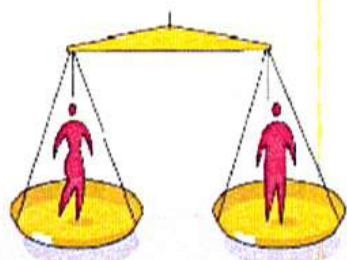


Renforcer le lien social...

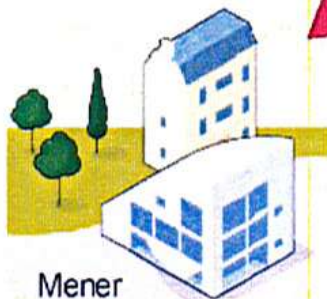
La direction départementale de la cohésion sociale
met en œuvre les politiques de l'Etat en faveur de la cohésion sociale

La DDCS regroupe

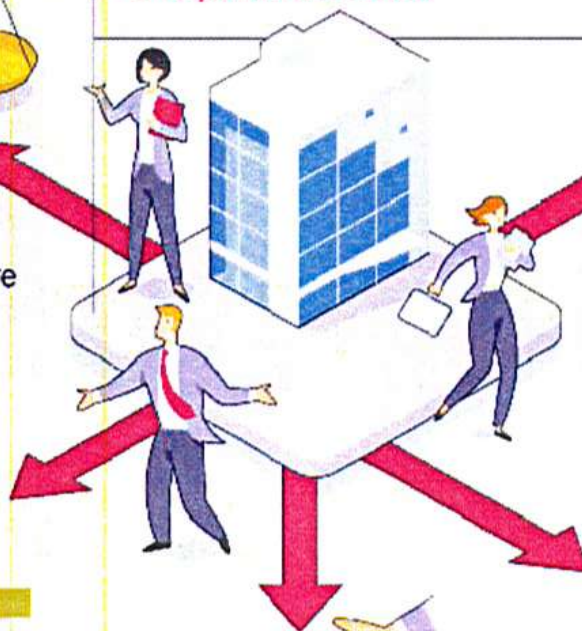
- la DDJS
- le pôle social de la DDASS
- une partie des services de la préfecture
- une partie de la DDE



Lutter contre
les exclusions et
les discriminations,
notamment en matière
d'accès au logement



Mener
les actions sociales
de la politique
de la ville



Développer
le lien social
par le soutien
à la vie associative,
aux pratiques sportives
et aux actions
en faveur des jeunes



Contrôler la sécurité
des pratiques sportives
et les accueils de mineurs
durant les temps de loisirs

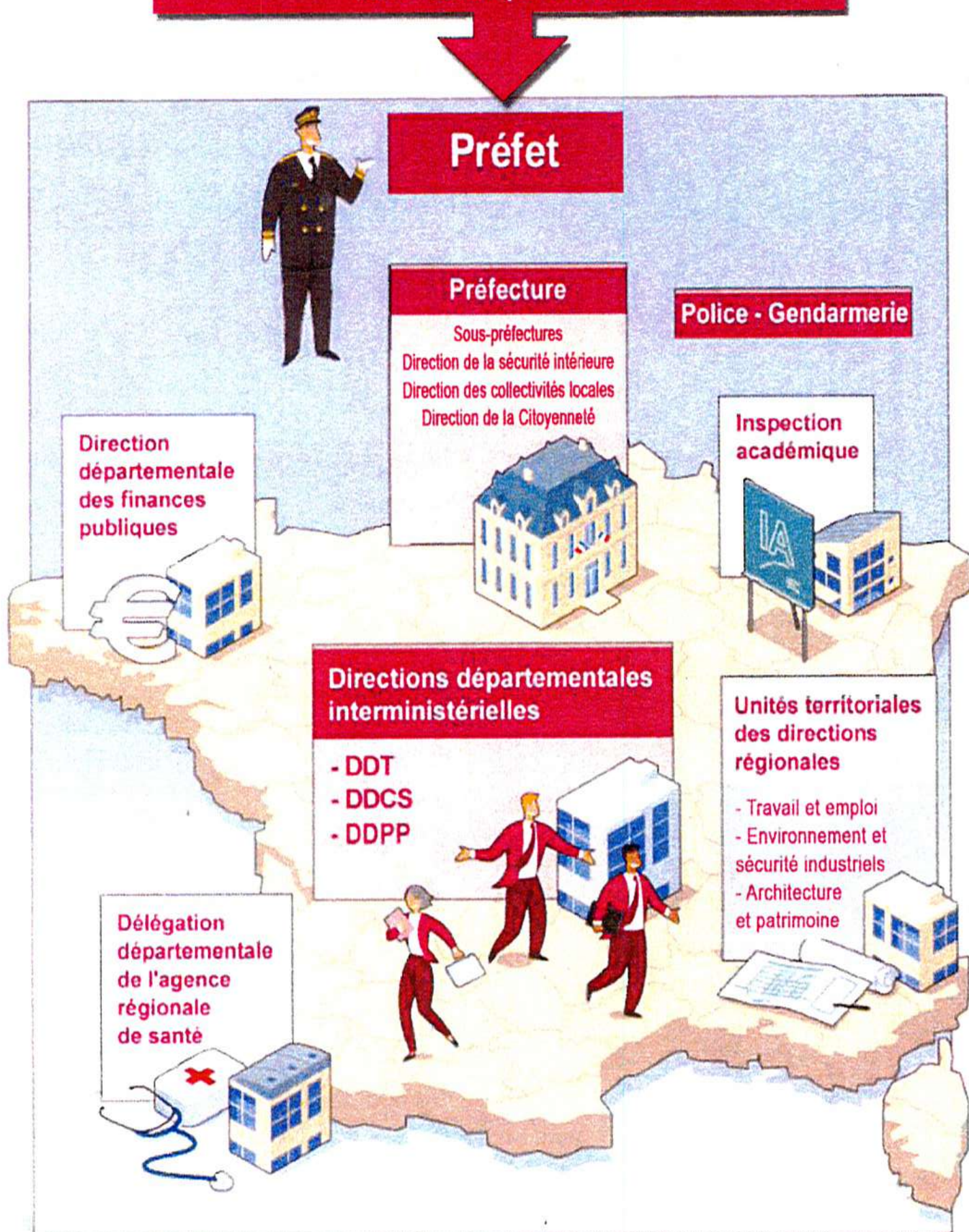


Protéger
les populations
vulnérables

Bénéfices

- accès simplifié aux services de l'Etat
- regroupement de l'expertise technique de l'Etat
- approche cohérente des besoins de la population

**Au 1^{er} janvier 2010: une nouvelle organisation de l'État
au niveau départemental**



La direction départementale des territoires
met en œuvre les politiques publiques d'aménagement
et de développement durable des territoires

La DDT regroupe

- l'essentiel de la DDE
- la DDAF
- le bureau de l'environnement de la Préfecture

Promouvoir
le développement
durable. Connaître
et veiller à l'équilibre
des territoires
urbains et ruraux

Prévenir les risques
naturels

Mettre en œuvre
les politiques agricoles
et développer des
filières de qualité

Mettre en œuvre les politiques
en matière d'environnement,
d'aménagement, d'urbanisme, de logement,
de construction et de transport

Bénéfices

- accès simplifié aux services de l'Etat
- regroupement de l'expertise technique de l'Etat
- approche cohérente des besoins de la population

OUF...REVOILA LE PRINTEMPS !!

Revoilà le moment de belles et longues promenades avec nos amis les chiens, revoilà le moment de reprendre nos bonnes habitudes, c'est-à-dire, promener nos chiens en laisse dans les rues de nos villages, faire attention à ce qui ne face pas leurs besoins chez les particuliers ou devant leurs entrées. Le printemps c'est aussi le moment de sortir tous nos petits engins qui font beaucoup de bruit. Surtout, respectons les horaires prévus. Si chacun fait attention, nous pourrons continuer de profiter de notre belle campagne ... que nous devons protéger. Sans oublier nos déchets.... Hélas encore trop souvent jetés dans la nature !! Merci à tous.



- ⇒ **COMMANDE BACS ROULANTS** : Pour les commandes, s'adresser à la mairie.
Le règlement s'effectue à la mairie. Un bon est remis pour l'enlèvement du bac à Pontailier (au Syndicat mixte des ordures ménagères). Prix des bacs : 120 litres, 49,04 euros ; 140 litres, 56,69 euros ; 180 litres, 62,79 euros ; 240 litres, 66,50 euros ; 340 litres, 72,72 euros ; 500 litres, 252,60 euros. (tarif élevé en raison d'une fabrication réduite). Ces bacs existent aussi en 660 litres (225,45) et 770 litres (234,06).
- ⇒ **NUISANCES SONORES** : **Rappelons qu'il existe un arrêté municipal** sur les nuisances sonores. Afin de respecter la tranquillité des habitants, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, disqueuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30. Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures, les dimanches de 10 heures à 12 heures. Les propriétaires de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- ⇒ **PROPRIETAIRES DE CHIENS DANGEREUX** : Si vous êtes propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère catégorie dits d'attaque ou de 2ème catégorie (défense ou garde) tel que pit-bull ou Rottweiler vous avez les obligations suivantes: obtenir un permis de détention (s'adresser à la mairie) ou un permis provisoire de détention si votre chien n'a pas encore l'âge auquel une évaluation comportementale doit être réalisée (entre 8 et 12 mois), faire réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire agréé (liste disponible à la mairie ou en préfecture), obtenir une attestation d'aptitude (après une journée de formation sur l'éducation et le comportement canins auprès d'un formateur agréé). Pour accomplir ces démarches, demander la liste des pièces nécessaires à la mairie. Tout propriétaire ou détenteur d'un chien qui a mordu (qu'il soit dangereux ou non) doit en faire la déclaration à la mairie.

Chantal FICHOT

COMITE DE JUMELAGE : ARCEAU—SAN BASSANO.

La venue de nos amis Italiens est prévue pour le weekend du 17 au 19 septembre 2010. Tous les habitants intéressés par l'accueil et l'hébergement d'une ou plusieurs personnes pour cette période sont priés de se faire connaître auprès de M Cherbetko Didier au 03 80 37 00 33. Le programme de ce WE particulier sera établi en fonction des heures d'arrivée et de départ de nos amis.

SAN BASSANO (Suite)

Le comité a décidé de reconduire ses activités pour cette année :

Cours d'italien à partir du mois d'octobre les mercredis après midi dans les locaux jouxtant la salle polyvalente (sous réserve d'un minimum de participants). Dimanche 14 novembre 2010, après midi jeux de société adaptés à tous les âges, inhabituels et peu connus car loués à un commerce spécialisé. Soirée théâtre suivi d'un repas italien le dernier samedi de février 2011...et d'autres projets en réflexion

Si vous désirez participer au comité, si vous avez des idées à développer ou pour tout renseignement téléphonez au 03 80 37 00 33.

L'ADOSPHERE



Créer à l'initiative du Conseil Général de la Côte-d'Or, de l'État, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Côte-d'Or et de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, **L'ADOSPHERE**, Maison des Adolescents, est un espace ressource convivial pour : Accueillir, accompagner, écouter, informer, orienter, prendre soin des jeunes de 12 à 25 ans, ressentant le besoin de parler de leurs difficultés.

- Les parents d'adolescents préoccupés par l'attitude, le comportement ou la santé de leur jeune.

- Les professionnels en lien avec l'adolescence et désireux de s'informer.

Accueil du Lundi au Vendredi de 14H00 à 19H00 sans rendez vous : 19 rue Bannelier, 21000 DIJON. Tél. 03 80 44 10 10 .

Permanence de la Sedap dans les communes du Mirebellois :

Jeudi 23 avril de 18H à 20H au Centre Socio Culturel de Mirebeau.

Jeudi 14 mai de 18H à 20H à Bèze (Salle du Conseil). Jeudi 28 mai de 18H à 20H à Champagne (Salle des associations).

BILAN ET REMERCIEMENTS : Opération « **CŒUR DES VILLAGES** » menée par **Les Restaurants du Cœur le samedi 23 janvier 2010.**

Samedi 23 janvier 2010 était lancée par cette opération « Le Cœur des Villages » une nouvelle forme de sensibilisation à l'action menée par notre association.

Un tiers des communes du département de la Côte d'Or (231) avaient répondu à cet appel des Restos du Cœur.

Ce samedi 23 janvier 2010, les mairies adhérentes ouvraient leurs portes aux habitants sensibles à la détresse des populations aidées par les Restos du Cœur. Les dépôts dans ces mairies, de produits alimentaires, d'hygiène...ont atteint les 30 tonnes.

Les maires, les conseillers municipaux, les bénévoles ponctuels se sont mobilisés pour non seulement être présents le jour « j », mais aussi et en amont faire parfaitement passer l'information locale.

Ces produits ont été regroupés sur les 25 centres Restos de la Côte d'Or et alimenteront les personnes en difficulté du secteur où ils ont été collectés.

A titre d'information et pour donner une image de nos besoins grandissants ; Un centre Restos a ouvert ses portes sur la commune de Precy sous Thil le 1^{er} Décembre 2009, aujourd'hui ce centre accueille 23 familles (45 personnes).

Le centre de Mirebeau est en augmentation de 40% de personnes accueillies depuis le début de cette campagne 2009 / 2010.

Déjà 12% de personnes inscrites en plus depuis le 1 décembre 2009 sur l'ensemble de notre département.

Les 630 bénévoles des Restos de Côte d'Or se mobilisent, sont au rendez vous chaque jour pour mener à bien la mission qui est

la nôtre. Sans l'aide de tous, cette mission serait impossible.

Au nom de ces personnes à qui nous tendons la main. Nous remercions toutes celles et ceux qui ont été acteurs de cette opération « Le Cœur des Villages ». Merci aux habitants, qui ont fait cette démarche de se rendre à leur mairie et qui par leurs dons ont permis ce volume de 30 tonnes de marchandises collectées.

Merci aux 231 maires et conseillers municipaux, aux sympathisants qui ont été sensibles à cet appel des Restos du Cœur.

Merci aux actions menées en parallèle à cette opération, entre autres, merci aux chasseurs de Francheville, au lycée agricole de Quetigny.

Merci aux élus qui sont intervenus dans la mise en place logistique de cette opération et qui ont eux aussi œuvrés sur le terrain.

Merci aux médias qui ont largement fait échos et su parfaitement passer l'information sur l'ensemble du département. Merci à l'Association des Maires de Côte d'Or, à la Fondation Solidarité SNCF, aux scouts de Quetigny qui ont été présents à divers stades de l'opération. Merci aux 25 responsables des centres Restos, à leurs bénévoles, à toutes celles et ceux qui se sont largement impliqués à mener à bien cette première édition « Le Cœur des villages ». Bravo à toutes et à tous pour cet élan de solidarité.

Claude LELIEVRE, Christian BERNARD.



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE D'ARCEAU.

Lieu de culture et d'éducation, mais aussi de rencontre et de partage, notre bibliothèque se veut un centre actif au service de toute la population.

La fréquentation est en hausse continue, parce que le livre continue à recueillir vos faveurs.

Sensible à l'évolution de l'offre documentaire et attentive aux aspirations et aux nouvelles pratiques sociales et culturelles de ses concitoyens, la commune d'Arceau continue son engagement à la promotion de la lecture dans nos villages.

Nous vous invitons chaleureusement à découvrir la bibliothèque d'Arceau qui rassemble aujourd'hui 1500 ouvrages à votre disposition. Cette offre est complétée par le prêt de 300 ouvrages par trimestre par la Bibliothèque Départementale de Côte d'Or (Bibliobus).

Le bilan de 2009 est très encourageant pour notre activité de promotion de la lecture : en effet, nous avons pu, après une opération de « nettoyage » du fond de bibliothèque, acquérir de nouveaux livres :

soit par l'achat par la commune d'Arceau, soit par les dons des habitants que nous remercions vivement, soit par la générosité de nos partenaires bibliothécaires de Côte d'Or.

C'est certainement la raison pour laquelle notre nombre de lecteurs a augmenté considérablement pour atteindre près de 60 lecteurs assidus et 2 500 prêts de livres en 2009.

Il est, par ailleurs, à noter que le réaménagement du coin enfants a entraîné de manière quasi automatique un accroissement des sorties de livres

Lire est un moyen particulièrement « magique » de s'évader et notre ambition est de proposer à tous les habitants de la commune d'Arceau, quel que soit leur âge, un accès à la culture, à la formation et à l'information par ce biais.

Pour tout commentaire ou toute demande de prêt, contactez Juana sur l'adresse Email suivante :

bibliothequearceau@laposte.net

Heure d'ouverture de la Bibliothèque d'Arceau :

les vendredis de 15h00 à 18h00
Responsable : Juana KOZAK.

Adresse de la Bibliothèque :

Centre de Loisirs Saint Exupéry, chemin de la Croix 21310 ARCEAU. Tél : 03 80 37 11 28 ou Mairie : 03 80 37 04 05.

Juana KOZAK



MAIRIE D'ARCEAU



8 grande rue
21310 ARCEAU

TELEPHONE
03.80.37.04.05.
TELECOPIE
03.80.37.27.28.

ADRESSE
ELECTRONIQUE
mairiedarceau@wanadoo.fr

HORAIRES
D'OUVERTURE :
mardi 14h-19h
Mercredi et jeudi 9h-12h

*Pour un rendez-vous avec
M. le Maire ou l'un de ses
adjoints, merci de contacter
le secrétariat de mairie
au 03.80.37.04.05.*

INFORMATIONS DIVERSES.

Carte d'identité

Pièces à fournir: 2 photos d'identité, justificatif domicile, extrait d'acte de naissance. Pour les mineurs et femmes mariées: livret de famille. Délivrance gratuite. Imprimés à retirer en mairie. Validités 10 ans. Gratuite lorsque l'ancienne carte est présentée et 25 euros en cas de renouvellement sans présentation de l'ancienne carte.

Passeport : du changement

Depuis fin 2009, la mairie ne délivre plus les imprimés pour les passeports. En Côte-d'Or, les demandes sont à déposer uniquement auprès de l'une des 20 communes retenues par la Préfecture (*voir www.cote-dor.pref.gouv.fr*) quel que soit son lieu de résidence dans le département. Mirebeau-sur-Bèze fait partie de ces vingt communes. Les permanences ont lieu les vendredi de 14 heures à 17 heures, le mercredi de 9 heures à 12 heures, sur rendez-vous préalable en joignant le secrétariat de Mairie de Mirebeau au 03.80.73.97.20.

Votre passeport vous sera remis par la mairie où vous avez déposé votre demande. Toute demande de renseignement nécessaire (notamment pour les pièces à fournir) peut être sollicitée auprès de l'une de ces mairies ou sur le site *www.service-public.fr*.

Pour les photos, en ce qui concerne les enfants en bas âge, il est fortement recommandé d'avoir recours à un photographe professionnel.

Tarif applicable :

88 euros pour le majeur (validité 10 ans)

44 euros pour le mineur de 15 ans et plus (validité 5 ans)

19 euros pour le mineur de moins de 15 ans (validité 5 ans)

ETAT CIVIL FIN 2009/2010.



Jean-Louis CURTY 12 décembre 2009



Yanis MANGIONE 4 septembre 2009
Elio FRACASSETTI 8 septembre 2009
Elio ROY 24 septembre 2009
Bérénice FORTIER 29 septembre 2009
Achille JOUVENEL 5 novembre 2009
Camille DUPUY 29 novembre 2009

Marc FLEURY 2 mars 2010
Gabriel FLEURY 2 mars 2010
Jade LEBAUT 23 mars 2010
Zoé CHEVEAU 28 mars 2010



Simon BOLLOTTE et Lissbeth LEON

26 décembre 2009